

Cartes grises



à partir de ce jour 13 Octobre 2017, conformément aux nouvelles directives du Plan Préfecture Nouvelle Génération la Mairie n'instruira plus les demandes de cartes grises.

note de la Préfecture : [Télécharger le fichier «préfecture cartes grises.pdf» \(310.3 KB\)](#)

Pour vos demandes : vos liens utiles :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

+

liste des professionnels habilités à faire vos cartes grises : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes>

"où immatriculer mon véhicule"